



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique forestiere

Question écrite n° 13797

### Texte de la question

M Pascal Clement attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les aides qui sont accordees aux proprietaires forestiers sous forme de subventions. Afin d'encourager la reprise des investissements dans la sylviculture, il lui demande si l'attribution de prets bonifies a remboursement differe ne pourrait pas etre envisagee.

### Texte de la réponse

Reponse. - En reponse au souci de l'honorable parlementaire d'encourager la reprise des investissements dans la sylviculture, il est rappele que la constitution d'une ressource ligneuse, equilibree, capable de repondre a terme aux besoins nationaux en bois, est une priorite de la politique forestiere francaise. C'est la raison pour laquelle des aides a l'investissement sylvicole ont ete mis en place des 1947 par le biais du Fonds forestier national. Ces aides consistent notamment en prets accordes pour le reboisement de surfaces de 10 hectares au minimum a un taux de 0,25 p 100 sur des durees variant de dix a trente ans. Des prets sont egalement attribues sur les memes durees au taux de 2,5 p 100 pour les investissements d'equipement (routes forestieres, pistes). Le decret no 87-48 du 30 janvier 1987 prevoit en outre que l'emprunteur, justifiant d'un manque de ressources globales, peut beneficier d'un differe de remboursement du capital de vingt ans, le delai maximal de remboursement ne pouvant exceder quarante ans. Cette disposition est reservee en particulier aux collectivites, aux groupements forestiers, et aux associations syndicales autorisees. Par ailleurs, les operations sylvicoles non prises en compte par le Fonds forestier national (eclaircies deficitaires, entretiens), peuvent etre financees a l'aide des prets a interets indexes sur le cours du bois et a differe de remboursement mis en place par la Caisse nationale de credit agricole avec le concours du Fonds forestier national.

### Données clés

**Auteur :** [M. Clement Pascal](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13797

**Rubrique :** Bois et forets

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2493